

**PROJET D'UNITE DE FABRICATION DE BIOFERTILISANT SEC A
PLOERMEL (56)**



**B2 – CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES,
GARANTIES FINANCIERES**



SUIVI DU DOCUMENT :
B2-08220050-040-Capacités techniques et financières

Indice	Établi par :	Approuvé par :	Le :	Objet de la révision :
A	J. TEMPLON	C. CHASLES	05/04/2024	Version initiale
B	J. TEMPLON	C. CHASLES	07/06/2024	Version initiale
C	J. TEMPLON	C. CHASLES	25/06/2024	Version initiale

SOMMAIRE

A. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ORGA OUEST	4
A.1. Présentation de la société ORGA OUEST	4
A.2. Identification de la société ORGA OUEST	4
B. CAPACITÉS TECHNIQUES D'ORGA OUEST	5
B.1. Organisation de la société	5
B.2. Capacités techniques d'ORGA OUEST	5
C. CAPACITÉS FINANCIÈRES D'ORGA OUEST	6
C.1. Présentation des capacités financières d'ORGA OUEST	6
C.2. Modalités de financement du projet	6
C.2.1. En phase de conception/construction	6
C.2.2. En phase d'exploitation	6
C.2.3. En phase de remise en état du site	6
D. MODALITÉS DE CONSTITUTION DES GARANTIES FINANCIÈRES.....	7

Annexe 1 – Extrait immatriculation de la Société ORGA OUEST

Annexe 2 - Calcul des garanties financières

A. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ORGA OUEST

A.1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ORGA OUEST

ORGA OUEST est une société qui a été créée pour le projet de construction d'une unité de production de biofertilisant sec à Ploërmel. Elle est en charge de la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation de cette future installation.

A.2. IDENTIFICATION DE LA SOCIETE ORGA OUEST

Les informations principales sur ORGA OUEST sont précisées ci-après (cf. Annexe 1) :

Figure n°1. Identification de la société ORGA OUEST

NOM	ORGA OUEST
FORME	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (SAS)
CAPITAL	1 100 026,20 € (en juin 2023)
IMMATRICULATION (RCS)	Vannes B 893 504 241
SIÈGE SOCIAL	RUE LEON GRIFFON 56890 SAINT-AVE
REPRÉSENTANT	Président : Vincent COWET
N°APE ET ACTIVITÉ	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base (2014Z)

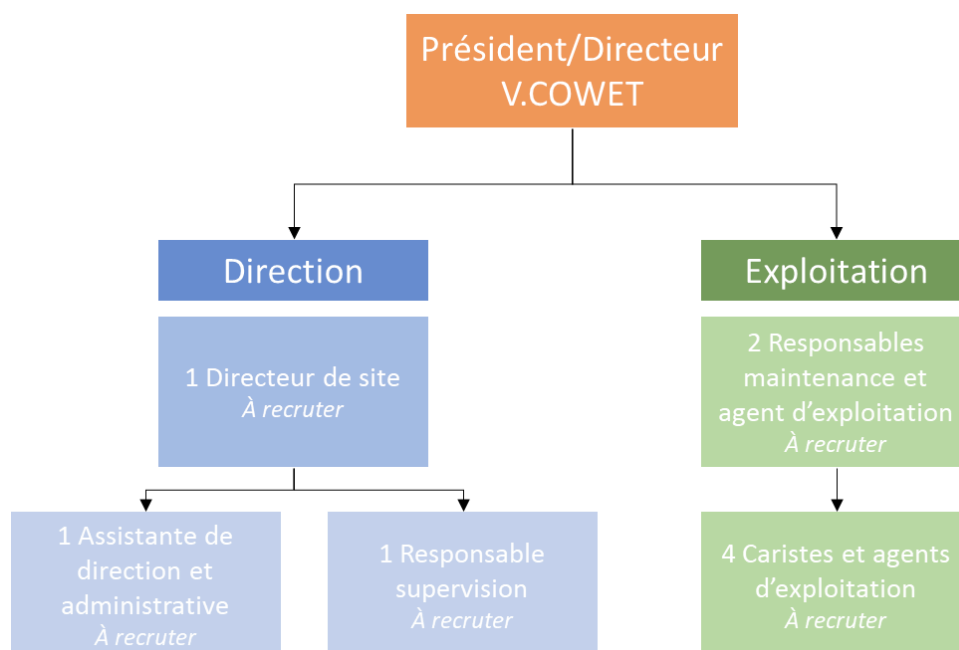
Annexe 1 : Extrait immatriculation de la Société ORGA OUEST

B. CAPACITÉS TECHNIQUES D'ORGA OUEST

B.1. ORGANISATION DE LA SOCIETE

La société, placée sous la responsabilité du Président/Directeur Vincent COWET, sera organisée de la façon suivante :

Figure n°2. Organigramme d'ORGA OUEST



B.2. CAPACITES TECHNIQUES D'ORGA OUEST

Les installations techniques prévues sur l'unité de production de biofertilisant sec seront conçues pour respecter l'ensemble des exigences réglementaires applicables au projet (cf. descriptif projet, pièce C1, et étude d'impact environnemental, pièce D2).

C. CAPACITÉS FINANCIÈRES D'ORGA OUEST

C.1. PRESENTATION DES CAPACITES FINANCIERES D'ORGA OUEST

ORGA OUEST est une société par actions simplifiée créée le 27 janvier 2021 spécifiquement pour le projet de réalisation d'une unité de fabrication de biofertilisant sec à Ploërmel.

Elle dispose de fonds propres pour permettre son fonctionnement.

C.2. MODALITES DE FINANCEMENT DU PROJET

C.2.1. En phase de conception/construction

Le portage des frais liés aux études et aux investissements sera assuré par l'autofinancement, le recours à des prêts bancaires et des partenaires financiers.

Les sources de financement sont les suivantes :

- ✓ Fonds propres à hauteur de 6,4 millions d'euros,
- ✓ Emprunt bancaire et actionnaires à hauteur de 14,6 millions d'euros.

C.2.2. En phase d'exploitation

ORGA OUEST tirera ses recettes de la vente du biofertilisant sec qu'elle produira, ce qui lui permettra de couvrir les charges d'exploitation. Le chiffre d'affaires annuel prévisionnel est estimé à 25 millions d'euros et permettra à ORGA OUEST de couvrir le coût du financement bancaire et d'assumer les charges d'exploitation de l'unité de production de biofertilisant sec de Ploërmel.

C.2.3. En phase de remise en état du site

ORGA OUEST disposera des capacités financières lui permettant de prendre en charge les coûts de remise en état du site en fin d'exploitation, dont les modalités sont décrites en pièce B1 du dossier.

Étant précisé qu'une part des matières premières constituant les installations de l'unité de production de biofertilisant sec ont une valeur (métaux ferreux et non ferreux) et pourront être valorisées sur le marché du recyclage au moment du démantèlement.

Il est, par ailleurs, rappelé que des garanties financières seront constituées, conformément à l'article R516-1 du Code de l'Environnement, afin de couvrir, en cas de défaillance, les opérations de mise en sécurité du site.

D. MODALITÉS DE CONSTITUTION DES GARANTIES FINANCIÈRES

L'Article D181-15-2 du Code de l'Environnement prévoit que « pour les installations mentionnées à l'Article R516-1 ou à l'Article R515-101 », le dossier comprend « le montant des garanties financières exigées à l'Article L516-1 ».

L'Arrêté du 31 mai 2012 fixe la liste des ICPE soumises à l'obligation de constitution de garanties financières.

Le projet relève de l'autorisation au titre de la rubrique 2771. Ce classement implique l'obligation de constitution de garanties financières.

Les modalités de calcul des garanties financières sont définies par l'Arrêté du 31 mai 2012 relatif aux modalités de détermination et d'actualisation du montant des garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées et des garanties additionnelles en cas de mise en œuvre de mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines.

Le détail du calcul est fourni en Annexe 2 de la présente pièce. L'Article R516-1 du Code de l'Environnement fixe à **100 000 €** le seuil à partir duquel l'obligation de constitution de garanties financières s'applique.

Annexe 2 - Calcul des garanties financières

Le montant calculé s'élève à **351 958 € TTC**, la constitution de garanties financières s'impose. Une garantie bancaire sera constituée. L'attestation sera fournie au plus tard à la mise en service de l'installation.

ANNEXE 1 : EXTRAIT D'IMMATRICULATION DE LA SOCIETE ORGAOUEST

Extrait Pappers du registre national du commerce et des sociétés

à jour au 27 octobre 2023

IDENTITÉ DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	893 504 241 R.C.S. Vannes
Date d'immatriculation	28/09/2022
Transfert du	R.C.S. en date du 29/07/2022
Date d'immatriculation d'origine	28/01/2021
Dénomination ou raison sociale	ORGA OUEST
Forme juridique	SAS, société par actions simplifiée
Capital social	1 100 026,20 Euros
Adresse du siège	RUE LEON GRIFFON PARK AVENUE 56890 SAINT-AVE
Activités principales	Production et distribution d amendements organiques à haute valeur ajoutée / production et distribution de combustibles à haute valeur ajoutée / toutes activités annexes et connexes se rapportant aux dites productions et valorisations d'énergies renouvelables à économies bas carbone
Durée de la personne morale	Jusqu'au 28/09/2121
Date de clôture de l'exercice social	31 Décembre
Date de clôture du 1er exercice social	31/12/2022

DIRIGEANTS OU ASSOCIÉS**Président**

Nom, prénoms	COWET Vincent Claude Jean
Date et lieu de naissance	Le 24/12/1972 à Argenteuil (95)
Nationalité	Française
Domicile personnel	6 Rue du Docteur Victor Molac 56380 Guer

RENSEIGNEMENTS SUR L'ACTIVITÉ ET L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	RUE LEON GRIFFON 56890 SAINT-AVE
Nom commercial	ORGA OUEST
Activité(s) exercée(s)	Production et distribution d amendements organiques à haute valeur ajoutée / production et distribution de combustibles à haute valeur ajoutée / toutes activités annexes et connexes se rapportant aux dites productions et valorisations d'énergies renouvelables à économies bas carbone
Date de commencement d'activité	29/07/2022

ANNEXE 2 : CALCUL DES GARANTIES FINANCIERES

OrgaOuest - Calcul du montant des garanties financières				
	Déchets dangereux Qti1			
	Résidus d'épuration des fumées (cendres)	50 m3		
		30,0 t		
	Boues de séparateur	3 m3		
		5,0 t		
	Total Qti1 Déchets dangereux	35,0 t		
	Déchets non dangereux Qti2			
	Mâchefers	20 m3		
		28,0 t		
	Total Qti2 Déchets non dangereux	28,0 t		
	Déchets inertes Qti3			
	Total Qti3 Déchets inertes	0,0 t		
	Produits dangereux Qti1			
	Total Qti2 Produits dangereux	0,0 t		
	Produits non dangereux Qti2			
	Total Qti2 Produits non dangereux	0,0 t		
	Produits inertes Qti3			
	Sable four	193,0 t		
	Total Qti3 Produits inertes	193,0 t		
	Produits pouvant être vendus = non pris en compte			
	Farines (312 m3)			
	Compost (140 m3)			
	Refus de criblage de compost (140 m3)			
	Stockage de biofertilisant produit (470 tonnes)			
	Algues (250 m3 en toploader humides,1000 en m3 en local de stockage séchées et 50 m3 en trémie)			
	Mucus de porc (50 m3)			
	Fioul (5 m3)			
	GNR (2 m3)			
	Urée (2 m3)			
	Bicarbonate (5 m3)			
	Charbon actif en cuve (2 m3)			
	Site			
	Surface de la parcelle (hectares)	2,8629		
	Périmètre de la parcelle (m)	705,5		
	Nombre d'entrées au site	2		
	Nombre de piézomètres à installer	3		
Total déchets + produits	Elimination des produits et des déchets (ce sont les déchets produits par l'installation) en euros HT		Me=CQ1+CQ2+CQ3+ΣCQti	44 494,00 € Formule définie dans l'Arrêté du 31 mai 2012
	Montant TTC			53 392,80 € TTC
DECHETS	Coûts de transport, à la tonne km	CTR (€/km)		0,60 €
	Quantité totale de déchets dangereux à éliminer	Q1 (t)		30,0 Cendres
	Distance entre le site et le centre de traitement des déchets Q1	d1 (km)		900 Site de Ottmarsheim (groupe Séché environnement)
	Coûts de traitement unitaire pour Q1	C1 (€/t)		200,00 € Coût de traitement hors transport
	Coût total HT pour Q1 :	CQ1=Q1.(Ctr.d1+C1)		22 200,00 € Total y compris transport
	Montant TTC			26 640,00 € TTC
	Quantité totale de déchets dangereux à éliminer	Q1 (t)		5,0 Boues
	Distance entre le site et le centre de traitement des déchets Q1	d1 (km)		5 Ploërmel
	Coûts de traitement unitaire pour Q1	C1 (€/t)		80,00 € Coût de traitement hors transport
	Coût total HT pour Q1 :	CQ1=Q1.(Ctr.d1+C1)		415,00 € Total y compris transport
	Montant TTC			498,00 € TTC
	Quantité totale de déchets non dangereux à éliminer	Q2 (t)		28,0 machefers
	Distance entre le site et le centre de traitement des déchets Q2	d2 (km)		40 Machefers - ISDND La Croix Irtelle
	Coûts de traitement unitaire pour Q2	C2 (€/t)		75,00 € Coût de traitement hors transport
	Coût total HT pour Q2 :	CQ2=Q2.(Ctr.d2+C2)		2 772,00 € Total y compris transport
	Montant TTC			3 326,40 € TTC
	Quantité totale de déchets inertes à éliminer	Q3 (t)		0,0
	Distance entre le site et le centre de traitement des déchets Q3	d3 (km)		Adresse à indiquer
	Coûts de traitement unitaire pour Q3	C3 (€/t)		Coût de traitement hors transport
	Coût total HT pour Q3 :	CQ3=Q3.(Ctr.d3+C3)		Total y compris transport
	Montant TTC			0,00 €
PRODUITS	Quantité de produits dangereux à traiter avant élimination	Qti1		0,0
	Distance entre le site et le centre de traitement des déchets Qti1	dti1		Adresse à indiquer
	Coûts de traitement unitaire pour Qti1	Cti1		Coût de traitement hors transport
	Coût total HT pour Qti1 :	CQti1=Qti1.(Ctr.dti1+Cti1)		- € Total y compris transport
	Montant TTC			0,00 €
	Quantité de produits non dangereux à traiter avant élimination	Qti2		0,0
	Distance entre le site et le centre de traitement des déchets Qti2	dti2		Adresse à indiquer
	Coûts de traitement unitaire pour Qti2	Cti2		Coût de traitement hors transport
	Coût total HT pour Qti2 :	CQti2=Qti2.(Ctr.dti2+Cti2)		- € Total y compris transport
	Montant TTC			0,00 €
	Quantité de produits inertes à traiter avant élimination	Qti3		193,0 sables
	Distance entre le site et le centre de traitement des déchets Qti2	dti3		40 ISDND La Croix Irtelle
	Coûts de traitement unitaire pour Qti3	Cti3		75,00 € Coût de traitement hors transport
	Coût total HT pour Qti3 :	CQti3=Qti3.(Ctr.dti3+Cti3)		19 107,00 €
	Montant TTC			22 928,40 € TTC
SITE	Pose d'une clôture et de panneaux		Mc=P*Cc+np*Pp	241,66 € Formule définie dans l'Arrêté du 31 mai 2012
	Montant TTC			241,66 € TTC
	Existence d'une clôture ?			oui
	Périmètre de la parcelle	P (m)		706
	Coût du linéaire de clôture	Cc (€/m)		50,00 € Fixé par l'Arrêté du 31 mai 2012
	Nombre d'entrées au site	Ne		2
	Nombre de panneaux de restriction	np=Ne+P/50		16 Formule définie dans l'Arrêté du 31 mai 2012
	Coût unitaire d'un panneau	Pp		15,00 € Fixé par l'Arrêté du 31 mai 2012
	Contrôle des effets de l'installation sur l'environnement		Ms=Np*(Cp*h+C)+Cd	30 314,68 € Formule définie dans l'Arrêté du 31 mai 2012
	Montant TTC			30 314,68 € TTC
	Existence de piézomètre ?			oui
	Nombre de piézomètres à installer	Np		3
	Coût unitaire d'un piézomètre	Cp (€/m)		300,00 € Fixé par l'Arrêté du 31 mai 2012
	Profondeur des piézomètres	h (m)		10
	Coût du contrôle de la qualité des eaux sur la base de 2 campagnes	C (€/piézomètre)		2 000,00 € Fixé par l'Arrêté du 31 mai 2012
	Coût d'un diagnostic de pollution des sols	Cd=10000+5000 *S ou 60000+2000 *S		24 314,68 € Selon la Circulaire du 20 novembre 2013
	Neutralisation des cuves enterrées présentant un risque		Mi=Nc*Cn+V*Pb	5 310,00 € Formule définie dans l'Arrêté du 31 mai 2012
	Montant TTC			5 310,00 € TTC
	Coût fixe de préparation et nettoyage			2 200,00 € Fixé par l'Arrêté du 31 mai 2012
	Volume total des cuves à traiter	V (m³)		7 Volume de toutes les cuves du site à traiter
	Prix du remblai béton (fixe)	Pb (€/m³)		130 Fixé par l'Arrêté du 31 mai 2012
	Nombre de cuves à traiter	Nc		2
	Coût de gardiennage (pour 6 mois)		Mg=Cg*Hg*Ng*6	172 800,00 € Formule définie dans l'Arrêté du 31 mai 2012
	Montant TTC			172 800,00 € TTC
	Coût horaire d'un gardien	Cg (€/h)		40,00 € Fixé par l'arrêté du 31 mai 2012
	Nombre d'heures de gardiennage par mois	Hg		720
	Nombre de gardiens nécessaires	Ng		1
	Coefficient pondérateur (gestion chantier)	Sc		1,10 Fixé par l'Arrêté du 31 mai 2012
	Index de référence	index0=TP01@janvier 2011		102,2 Indice (Index 0) TP 01 de base (à janvier 2011 : 667,7) / Converti base 2014 =>102,180733
	Index à date : mars 2024	Index=TP01@mars 2024		130,1 JO du 16/05/2024
	TVA0	TVA@janvier 2011		19,60%
	TVAr	TVA@février 2022		20,00%
	Indice de révision	α=(Index/index0)*[(1+TVAr)/(1+TVA0)]		1,277492 Formule définie dans l'Arrêté du 31 mai 2012
Montant global TTC des garanties financières après application des coefficients			M=Sc(Me+α(Mi+Mc+Ms+Mg)	351 958,72 € TTC Formule définie dans l'Arrêté du 31 mai 2012